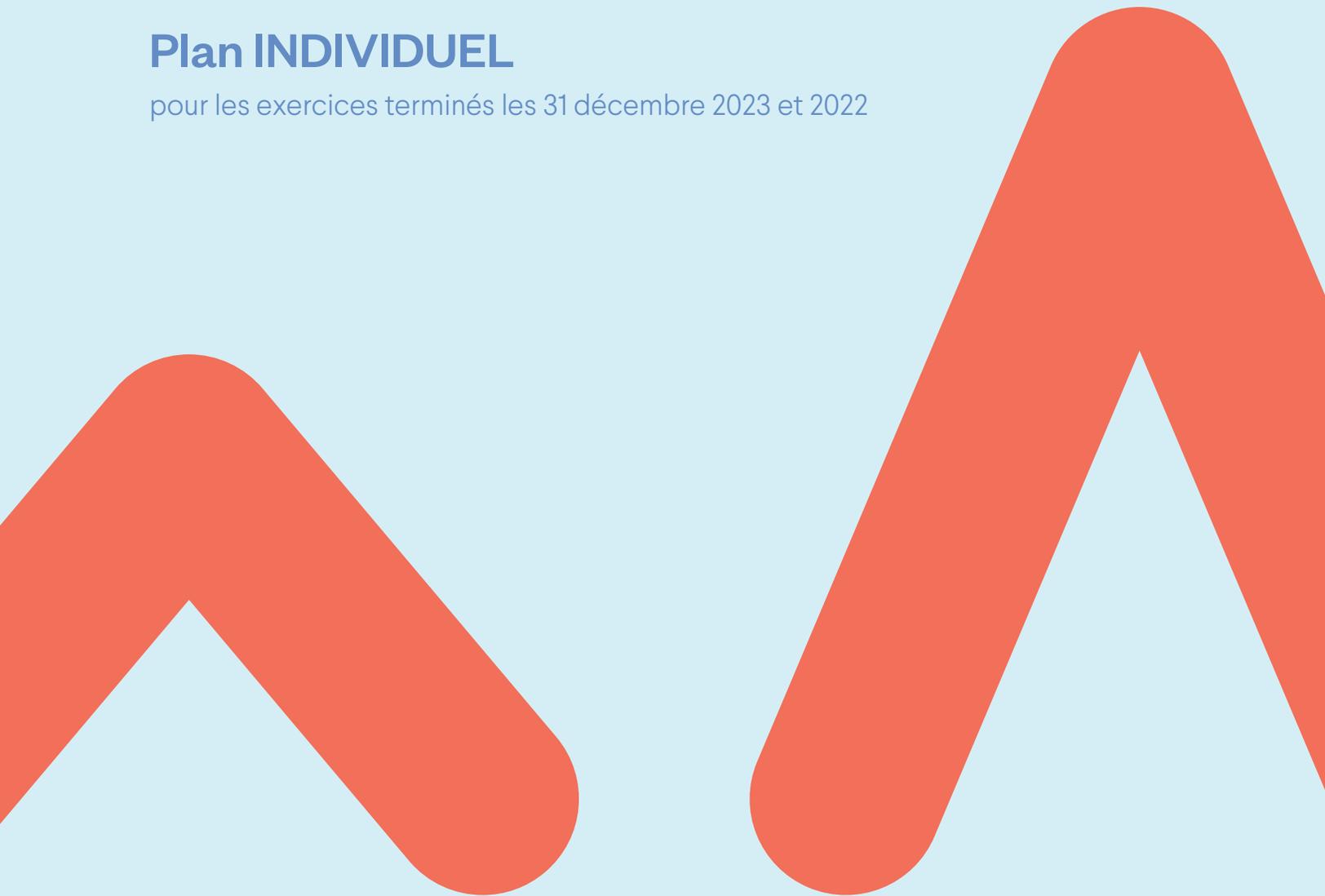


États financiers

Plan INDIVIDUEL

pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022



KALEIDO

Le Plan INDIVIDUEL

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1
États financiers	
États de la situation financière	4
États du résultat net et du résultat global	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats	6
Tableau des flux de trésorerie	8
Inventaire du portefeuille.....	9
Notes complémentaires	15
Annexes	
Conventions de plans de bourses d'études (non audité)	28
Paiement d'aide aux études (non audité).....	29

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan INDIVIDUEL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan INDIVIDUEL (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Plan.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Plan avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Québec, Québec
Le 21 mars 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A149702

États de la situation financière

(en milliers de \$ canadiens)

Actifs	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie		357	542
Solde de règlement sur vente		8	-
Dividendes à recevoir		11	11
Intérêts à recevoir		142	152
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	9	5	45
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		14	154
Placements	4, 9	32 110	37 735
		32 647	38 639
Passifs			
Solde de règlement sur achat		8	-
Fournisseurs et autres créditeurs	6	131	127
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		247	135
		386	262
Actif net attribuable aux contrats		32 261	38 377

Approuvé par

[François Lavoie] Président du conseil d'administration

[Albert Caponi] Président du comité d'audit et de gestion des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat net et du résultat global
Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	2023	2022
Produits des activités ordinaires			
Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études		1 343	988
Dividendes		180	168
Gain réalisé sur cession de placements		124	1 203
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements		996	(3 048)
		2 643	(689)
Charges opérationnelles			
Frais de courtage		4	6
Frais de taxes américaines		2	4
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		25	25
Honoraires du gardien de valeurs		18	23
Honoraires d'administration	7	517	617
Honoraires du comité d'examen indépendant		1	1
		567	676
Résultat net et résultat global attribuable aux contrats		2 076	(1 365)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2022	16 470	634	11 944	5 541	2 739	1 049	38 377
Résultat net et résultat global de la période	-	1 153	-	788	-	135	2 076
Augmentation							
Épargne des souscripteurs	114	-	-	-	-	-	114
Subventions reçues des gouvernements	-	-	240	-	11	-	251
	114	-	240	-	11	-	365
Diminution							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(5 242)	-	-	-	-	-	(5 242)
Transferts entre plans	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	(123)	-	(123)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(6)	(2)	(2)	(1)	(11)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(1 749)	(347)	(808)	(120)	(3 024)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	-	-	-	-	-	-
Paiement de revenus accumulés (PRA)	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(150)	-	-	-	-	(150)
	(5 242)	(155)	(1 757)	(349)	(933)	(121)	(8 557)
Actif net au 31 décembre 2023	11 342	1 632	10 427	5 980	1 817	1 063	32 261

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats
pour les exercices terminés les 31 décembre**
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2021	26 101	969	13 346	7 028	4 349	1 374	53 167
Résultat net et résultat global de la période	-	(134)	-	(1 065)	-	(166)	(1 365)
Augmentation							
Épargne des souscripteurs	2 495	-	-	-	-	-	2 495
Transferts entre plans	-	-	2	-	-	-	2
Subventions reçues des gouvernements	-	-	967	-	(433)	-	534
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	-	2	-	-	-	2
	2 495	-	971	-	(433)	-	3 033
Diminution							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(12 126)	-	-	-	-	-	(12 126)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	(109)	-	(109)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(10)	(5)	(1)	(1)	(17)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(2 363)	(413)	(1 067)	(158)	(4 001)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	(10)	-	(4)	-	-	(14)
Paiement de revenus accumulés (PRA)	-	(9)	-	-	-	-	(9)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(182)	-	-	-	-	(182)
	(12 126)	(201)	(2 373)	(422)	(1 177)	(159)	(16 458)
Actif net au 31 décembre 2022	16 470	634	11 944	5 541	2 739	1 049	38 377

Tableaux des flux de trésorerie
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Revenus perçus		
Intérêts	1 354	956
Dividendes	177	174
	1 531	1 130
Charges opérationnelles payées		
Frais de courtage	(4)	(6)
Frais de taxes américaines	(2)	(4)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(24)	(33)
Honoraires du fiduciaire	-	(1)
Honoraires du gardien de valeurs	(19)	(21)
Honoraires d'administration	(487)	(625)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(1)	(1)
	(537)	(691)
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	18 627	54 745
Acquisition de placements	(11 878)	(46 163)
	6 749	8 582
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	7 743	9 021
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Épargne reçue	163	4 298
Épargne versée à d'autres promoteurs	(16)	(7)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(5 302)	(12 159)
SCEE et revenus sur SCEE reçus	271	2 133
IQEE et revenus sur IQEE reçus	151	816
IQEE et revenus sur IQEE versés	(13)	(107)
Transferts entre plans	(2)	3
Paiements d'aide aux études (PAE)	(3 180)	(4 209)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(7 928)	(9 232)
Diminution nette de la trésorerie	(185)	(211)
Trésorerie au début de l'exercice	542	743
Trésorerie à la fin de l'exercice	357	532

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2023
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
15 581	Encaisse		-	15 581	15 581
103	Cash sweep		-	101	101
100	BCI QUADREAL REALTY	12 mars 2024	1,056	98	99
10	INTACT FINANCIAL CORPORATION	21 mai 2024	1,207	9	10
50	VAL D OR QUEBEC	1 déc. 2024	0,900	50	48
148	LOWER MATTAGAMI ENERGY LP	20 juin 2024	3,416	162	147
Total - Placements à court terme				16 001	15 986
Obligations					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
300	PROV OF ONTARIO	2 févr. 2032	4,050	296	308
225	PROV OF ONTARIO	2 déc. 2030	1,350	188	194
170	PROV OF ONTARIO	1 nov. 2029	1,550	166	152
75	PROV OF QUEBEC	22 nov. 2032	3,900	74	76
75	PROV OF QUEBEC	20 mai 2032	3,650	75	75
150	PROV OF QUEBEC	27 mai 2031	2,100	146	136
765	PROVINCE OF ONTARIO	1 févr. 2027	1,850	769	725
				1 714	1 666
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
34	GATINEAU QUEBEC	26 avr. 2026	3,150	34	33
44	GATINEAU QUEBEC	26 avr. 2025	3,050	44	43
40	SOCIETE DE TRANS DE LEVIS QUE	5 juil. 2026	1,350	39	37
75	SOCIETE DE TRANS DE LEVIS QUE	9 juil. 2025	1,200	74	71
40	SOCIETE DE TRANS DE LEVIS QUE	5 juil. 2025	1,150	40	38
30	SOUTH COAST BC TRANSN AUTH	3 juil. 2030	1,600	30	26
10	RESEAU DE TRANS METROPOLITAIN	30 avr. 2025	1,100	10	10
75	SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC QUE	9 sept. 2025	1,100	75	71
85	BELOEIL QUEBEC	15 oct. 2025	0,950	83	79
				429	408
Obligations émises par des entreprises					
125	407 INTERNATIONAL INC	25 mai 2032	2,590	108	111
50	ALIMENTATION COUCHE-TARD INC	25 sept. 2030	5,592	50	53
50	ALLIED PROPERTIES REIT	6 févr. 2032	3,095	50	39
75	ALTALINK L P	29 mai 2026	2,747	76	73
45	BANK OF MONTREAL	26 nov. 2082	7,325	44	45
200	BANK OF MONTREAL	7 déc. 2027	4,709	198	202
100	BANK OF MONTREAL	28 mai 2026	1,551	89	94

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2023
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
50	BANK OF NOVA SCOTIA	1 nov. 2027	1,400	43	45
20	BANK OF NOVA SCOTIA	20 juin 2025	8,900	26	21
150	BCI QUADREAL REALTY	24 juin 2026	2,551	147	144
25	BELL CANADA	10 nov. 2032	5,850	25	27
85	BELL CANADA	17 mars 2031	3,000	75	77
50	BELL CANADA	14 mai 2030	2,500	43	45
100	BELL CANADA	29 mai 2028	2,200	97	92
20	BELL CANADA	16 août 2027	1,650	17	18
50	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMM	7 mars 2025	2,750	48	49
150	CANADIAN IMPERIAL BK OF COMM	17 avr. 2025	2,000	142	145
50	CDP FINANCIAL INC	2 juin 2027	3,800	50	50
75	CDP FINANCIAL INC	19 oct. 2026	1,500	75	70
50	CHOICE PROPERTIES REIT	1 mars 2033	5,400	50	51
50	CHOICE PROPERTIES REIT	24 juin 2032	6,003	50	53
35	CHOICE PROPERTIES REIT	30 nov. 2026	2,456	33	33
25	CHOICE PROPERTIES REIT	10 janv. 2025	3,546	26	25
75	CT REIT	5 févr. 2029	3,029	72	68
60	DOLLARAMA INC	9 juil. 2029	2,443	59	55
50	DOLLARAMA INC	27 oct. 2025	5,084	50	50
50	ENBRIDGE GAS INC	17 août 2032	4,150	49	49
50	ENBRIDGE INC	27 sept. 2077	5,375	46	47
25	ENBRIDGE INC	21 sept. 2033	3,100	19	22
100	ENBRIDGE INC	3 oct. 2029	2,990	88	92
75	FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	3 mars 2031	3,950	72	71
25	FEDERATION DES CAISSES	17 nov. 2028	5,467	25	26
50	FEDERATION DES CAISSES	16 août 2028	5,475	50	52
320	FEDERATION DES CAISSES	10 sept. 2026	1,587	299	298
75	GRANITE REIT HOLDINGS LP	30 août 2028	2,194	75	67
75	GREAT WEST LIFECO INC	31 déc. 2081	3,600	75	57
50	GREATER TORONTO AIRPORTS AUTH	3 avr. 2029	2,730	52	47
15	GREAT-WEST LIFECO INC	28 févr. 2028	3,337	14	14
50	HYDRO ONE INC	17 sept. 2031	2,230	43	44
50	HYDRO ONE INC	28 févr. 2030	2,160	45	45
20	HYDRO ONE INC	30 nov. 2029	3,930	20	20
25	HYDRO ONE INC	27 janv. 2028	4,910	25	26
50	HYDRO ONE INC	24 févr. 2026	2,770	51	49
60	IA FINANCIAL CORP INC	30 juin 2082	6,611	60	59
150	IA FINANCIAL CORPORATION INC	25 févr. 2032	3,187	147	142
40	INTACT FINANCIAL CORPORATION	30 juin 2083	7,338	39	40
50	INTACT FINANCIAL CORPORATION	18 mai 2028	2,179	50	46
25	LOBLAW COMPANIES LTD	13 sept. 2032	5,008	25	26
45	LOBLAW COMPANIES LTD	11 déc. 2028	4,488	46	45
50	MANULIFE FINANCIAL CORP	19 juin 2082	7,117	50	50
25	MANULIFE FINANCIAL CORP	12 mai 2030	2,237	25	24
25	METRO INC	6 déc. 2027	3,390	23	24
50	NATIONAL BANK OF CANADA	16 août 2032	5,426	50	51
100	NATIONAL BANK OF CANADA	7 déc. 2026	4,968	100	101
325	NATIONAL BANK OF CANADA	15 juin 2026	1,534	310	304

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2023
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
25	NORTH WEST REDWTR PARTNERSHIP	1 juin 2033	4,150	23	24
35	NORTH WEST REDWTR PARTNERSHIP	1 juin 2031	2,800	30	31
50	NORTH WEST REDWTR PARTNERSHIP	1 juin 2029	4,250	52	50
25	NORTH WEST REDWTR PARTNERSHIP	1 juin 2027	2,800	23	24
150	OMERS REALTY CORP	14 nov. 2028	5,381	155	156
75	ONTARIO POWER GENERATION INC	8 avr. 2030	3,215	70	71
25	ONTARIO POWER GENERATION INC	13 sept. 2029	2,977	23	24
55	ROGERS COMMUNICATIONS INC	1 mai 2029	3,250	53	52
50	ROGERS COMMUNICATIONS INC	2 nov. 2028	4,400	46	50
50	ROGERS COMMUNICATIONS INC	21 sept. 2028	5,700	50	52
30	ROGERS COMMUNICATIONS INC	1 mars 2027	3,800	29	29
20	ROYAL BANK OF CANADA	24 nov. 2080	4,500	21	19
25	ROYAL BANK OF CANADA	1 févr. 2033	5,010	25	25
100	ROYAL BANK OF CANADA	24 juin 2030	5,228	99	104
65	ROYAL BANK OF CANADA	31 juil. 2028	1,833	57	59
75	ROYAL BANK OF CANADA	17 janv. 2028	4,642	74	76
50	ROYAL BANK OF CANADA	26 juil. 2027	4,612	50	50
20	ROYAL BANK OF CANADA	28 janv. 2027	2,328	18	19
25	SAPUTO INC	20 nov. 2030	5,492	25	26
55	SAPUTO INC	16 juin 2027	2,242	56	51
125	SUN LIFE FINANCIAL INC	4 juil. 2035	5,500	122	129
75	SUN LIFE FINANCIAL INC	13 août 2029	2,380	72	74
95	TELUS CORP	13 nov. 2031	2,850	80	84
50	TELUS CORP	2 mai 2029	3,300	46	47
25	TELUS CORP	8 juil. 2026	2,750	23	24
50	THE BANK OF NOVA SCOTIA	27 juil. 2082	7,023	50	49
75	THE BANK OF NOVA SCOTIA	3 mai 2032	3,934	71	72
130	THE BANK OF NOVA SCOTIA	8 mai 2026	5,500	131	133
50	TMX GROUP LIMITED	5 juin 2028	3,779	53	49
50	TORONTO DOMINION BANK	31 oct. 2082	7,283	50	50
40	TORONTO DOMINION BANK	8 janv. 2029	4,680	40	40
300	TORONTO DOMINION BANK	8 mars 2028	1,888	262	274
50	TORONTO HYDRO CORP	14 juin 2033	4,610	50	51
70	TORONTO HYDRO CORP	20 oct. 2031	2,470	62	62
90	TRANSCANADA PIPELINES LTD	9 juin 2031	2,970	77	80
25	TRANSCANADA PIPELINES LTD	18 sept. 2029	3,000	22	23
70	TRANSCANADA PIPELINES LTD	5 avr. 2027	3,800	69	69
50	WELLS FARGO & CO	19 mai 2026	2,975	50	48
50	IVANHOE CAMBRIDGE II INC	2 juin 2028	4,994	50	51
40	LOWER MATTAGAMI ENERGY LP	31 oct. 2033	4,854	41	42
35	LOWER MATTAGAMI ENERGY LP	21 oct. 2026	2,307	32	33
50	ONTARIO TEACHERS FINANCE TRUST	2 juin 2032	4,450	51	52
75	ENERGIR LP	27 sept. 2032	4,670	76	77
20	ALTALINK LP	28 nov. 2032	4,692	20	21

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2023

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
20	FAIRFAX FINL HOLDINGS LTD	16 déc. 2026	4,700	20	20
40	AEROPORTS DE MONTREAL	17 sept. 2035	5,170	42	42
18	OTTAWA MACDONALD-CARTIER INTL	25 mai 2032	6,973	19	19
25	407 EAST DEVELOPMENT GROUP	23 juin 2045	4,473	24	25
50	VERIZON COMMUNICATIONS INC	22 mars 2028	2,375	44	46
100	BRITISH COLUMBIA INVESTMENT	2 juin 2033	4,900	100	108
				6 544	6 559
Total - Obligations				8 687	8 633
Valeur nominale	Titre			Coût	Valeur comptable
Actions					
Énergie					
6 934	ENBRIDGE INC			330	331
2 101	PARKLAND CORP			76	89
724	VALERO ENERGY CORP			116	124
				522	544
Matériaux					
130	LINDE PLC			51	70
				51	70
Communications					
798	ALPHABET INC			125	147
273	META PLATFORMS INC			94	127
6 117	QUEBECOR INC			179	193
6 563	TELUS CORP			154	154
519	THOMSON REUTERS CORPORATION			90	100
780	ROLLINS INC			44	45
				686	766
Utilitaires					
5 343	BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS			207	186
3 749	BROOKFIELD INFRASTRUCTURE			167	156
1 887	HYDRO ONE LIMITED			63	75
				437	417

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2023
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Finance			
262	CME GROUP INC	68	73
500	CULLEN/FROST BANKERS INC	69	72
2 314	DEFINITY FINANCIAL CORP	73	86
549	IA FINANCIAL CORP INC	40	49
448	INTACT FINANCIAL CORP	75	91
466	MARSH & MCLENNAN COS INC	113	116
253	MASTERCARD INC	123	142
2 113	NATIONAL BANK OF CANADA	197	213
3 244	ROYAL BANK OF CANADA	356	434
1 378	SUN LIFE FINANCIAL INC	86	95
809	TMX GROUP LTD	22	26
4 046	TORONTO DOMINION BANK	313	346
3 794	BROOKFIELD ASSET MGMT LTD	186	202
		<u>1 721</u>	<u>1 945</u>
Consommation de produits			
527	LAMB WESTON HOLDINGS INC	61	75
6 757	MAPLE LEAF FOODS INC	175	170
400	METRO INC	24	27
672	PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORP	69	63
573	WALMART INC	115	119
671	WESTON (GEORGE) LTD	102	110
		<u>546</u>	<u>564</u>
Consommation de services			
806	AMAZON.COM INC	135	161
376	FIVE BELOW INC	89	106
584	TJX COS INC/THE	64	72
		<u>288</u>	<u>339</u>
Santé			
335	AMGEN INC	110	127
234	CHARLES RIVER LABORATORIES INT	70	73
394	DANAHER CORP	110	120
2 184	GRANITE REIT	172	167
251	ZOETIS INC	58	65
		<u>520</u>	<u>552</u>

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2023
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Industrie			
2 509	CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO	369	417
87	ROCKWELL AUTOMATION INC	29	36
796	WASTE CONNECTIONS INC	137	157
1 771	WSP GLOBAL INC	232	327
328	VERALTO CORP	34	36
		801	973
Technologie de l'information			
162	ADOBE INC	113	127
684	APPLE INC	130	174
209	CONSTELLATION SOFTWARE INC	212	347
564	MICROSOFT CORP	204	280
254	TEXAS INSTRUMENTS INC	56	57
346	WORKDAY INC	105	126
202	NVIDIA CORP	130	132
		950	1 243
Immobilier			
195	PUBLIC STORAGE	77	78
		77	78
Total - Actions		6 599	7 491
Total - Inventaire du portefeuille		31 287	32 110

Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de \$ canadiens)

1. Information générale sur le Plan

Le Plan INDIVIDUEL (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Kaleido (la « Fondation »), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance Inc. (« Kaleido Croissance »). Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan INDIVIDUEL promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan INDIVIDUEL est un plan de bourses d'études individuel s'adressant aux bénéficiaires de tous âges. Les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire, visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle, sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'étude d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminés sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heures par mois. Lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Les PAE que le bénéficiaire pourra recevoir dépendent des revenus qui auront été générés par les placements effectués par les gestionnaires de portefeuille. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

Kaleido Croissance et la Fondation ont procédé au lancement de la gamme de produits IDEO+ le 1^{er} mai 2022 et a mis fin à la distribution du Plan le 30 avril 2022. Kaleido Croissance et la Fondation continueront d'honorer les contrats déjà conclus jusqu'à l'échéance prévue, incluant le versement des cotisations prévues.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 21 mars 2024.

2. Information significative sur les méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2023.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Plan mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de \$ canadiens)

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

- **Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif.

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

Comptabilisation des charges

- **Frais de courtage**

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ce dernier et varient habituellement entre 0,01 \$ et 0,05 \$ par action ou obligation achetée ou vendue.

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,009 % (0,009 % en 2022) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne peuvent excéder 1,305 % depuis le 1^{er} mai 2022 de l'actif sous gestion du Plan. La tarification a évolué de la manière suivante :

- Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021; plafond = 1,18 %
- Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 avril 2022; plafond = 1,35 %
- **Depuis le 1^{er} mai 2022 ; plafond = 1,305 %**

Les honoraires d'administration qui ne sont pas requis pour le maintien et le développement de Kaleido Croissance inc. sont réduits de tout excédent des revenus sur les dépenses afin de retourner tout surplus aux Plans Collectifs REEFLEX, UNIVERSITAS et INDIVIDUEL (les « Plans ») par le biais d'une baisse du taux d'honoraires d'administration.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- **Modèle économique**

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est maintenant classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque la stratégie du Plan telle que décrite au prospectus, ainsi que les décisions sont fondées sur la juste valeur des actifs. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de \$ canadiens)

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Modèle économique (suite)**

La trésorerie, le solde de règlement sur ventes, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti.

Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions, des événements et de la conjoncture économique. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée.

Pour les clients qui ne comportent pas de composante de financement importante, le Plan utilise la méthode simplifiée, ainsi la provision pour pertes de crédit correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier.

Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'IQEE à rembourser sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Solde de règlement sur vente et achat

Le solde de règlement sur vente comprend les ventes de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2023 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2024. Le solde de règlement sur achat comprend les achats de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2023 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2024.

Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de \$ canadiens)

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

- **Compte PAE**

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au compte PAE du contrat.

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20 % aux cotisations déposées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), jusqu'à l'atteinte des plafonds admissibles, par un souscripteur qui a satisfait aux conditions exigées par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) en faisant parvenir au Plan certaines informations. Le montant annuel maximal de la subvention est fixé à 500 \$ par bénéficiaire (soit 2 500 \$ X 20 %).

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2023 n'excède pas 53 359 \$ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 53 360 \$ et 106 717 \$ pour l'année 2023. Ces montants sont indexés chaque année. Les bénéficiaires nés à partir du 1^{er} janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 \$ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 \$ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE.

- **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)**

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 \$ par bénéficiaire (soit 2 500 \$ X 10 %). De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2023 n'excède pas 49 275 \$ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 49 276 \$ et 98 540 \$ pour l'année 2023. Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006. Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 \$ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de \$ canadiens)

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir.

4. Placements

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Placements à court terme	15 986	22 817
Obligations	8 633	9 147
Actions	7 491	5 771
	32 110	37 735

5. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, ainsi qu'à l'IQEE à recevoir, au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat, à l'IQEE à rembourser et aux fournisseurs et autres créiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

6. Fournisseurs et autres créiteurs

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant à payer à Kaleido Croissance inc.	7	40	19
Montant à payer à la Fondation Kaleido	7	66	25
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		16	62
Autres		9	21
		131	127

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de \$ canadiens)

7. Opérations entre parties liées

Kaleido Croissance inc.

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

Fondation Kaleido

La Fondation est le promoteur du Plan INDIVIDUEL. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Honoraires d'administration		
Kaleido Croissance inc.	517	617
	517	617

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant à payer		
Kaleido Croissance inc.	(40)	(19)
Fondation Kaleido	(66)	(25)
	(106)	(44)

8. Gestion du capital

Le capital du Plan correspond à l'actif net attribuable aux contrats. Les objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la valeur de l'épargne des souscripteurs et des subventions gouvernementales;
- Obtenir un rendement net maximal tout en maintenant un degré de risque approprié dans le but d'atteindre des montants de PAE satisfaisants.

Afin d'atteindre ces objectifs, les gestionnaires ont un mandat d'optimisation du rendement total par des investissements de première qualité, par la diversification et la répartition des actifs, par la sélection des titres, par la gestion de la durée et par l'analyse du crédit. Le Plan évalue et révisé périodiquement ses politiques et procédures.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les politiques et procédures suivantes ont été appliquées :

- **Épargne des souscripteurs** : le Plan s'engage à rembourser l'épargne des souscripteurs et il investit ces fonds uniquement dans des titres à revenu fixe (obligations gouvernementales et corporatives) pour les plans avant échéance. Pour les plans qui ont atteint l'échéance, il investit ces fonds uniquement en trésorerie ou équivalent de trésorerie afin d'assurer la liquidité des placements lors des décaissements.
- **Subventions gouvernementales** : les subventions gouvernementales reçues avant le 20 avril 2012 sont investies avec une cible de 100 % en titres à revenu variable (actions canadiennes et américaines). Les subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012 sont investies uniquement en titres à revenu fixe, comme l'épargne des souscripteurs.
- **Revenus cumulés sur les subventions et compte PAE** : le Plan investit les sommes attribuées à ces fonds avec une cible de 100 % en titres à revenu variable, comme les subventions gouvernementales reçues avant le 20 avril 2012.

Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de \$ canadiens)

8. Gestion du capital (suite)

Pour les plans individuels issus d'un transfert d'un plan collectif à l'échéance, la totalité des sommes détenues dans le contrat est investie en trésorerie ou équivalent de trésorerie compte tenu de leur versement à court terme.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le Plan a conservé le même style de gestion prudente de son portefeuille que pour les exercices précédents, par le maintien de la philosophie de placement adoptée par le comité de placement et les gestionnaires de placements.

Ces politiques et procédures doivent se conformer aux dispositions prévues à la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital.

9. Instruments financiers

Juste valeur

- **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie, du solde de règlement sur vente, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, du solde de règlement sur achat, de l'IQEE à rembourser ainsi que des fournisseurs et autres crédettes correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donné qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours acheteurs. Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

- **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- **Niveau 2** – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- **Niveau 3** – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)**

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	15 682	304	-	15 986
Obligations	-	8 633	-	8 633
Actions	7 491	-	-	7 491
	23 173	8 937	-	32 110

Au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	22 783	34	-	22 817
Obligations	-	9 147	-	9 147
Actions	5 771	-	-	5 771
	28 554	9 181	-	37 735

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière.

Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

- **Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité. Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoutent la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

• **Risque de crédit (suite)**

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	%	%
AAA	2,6	17,9
AA	28,3	46,3
A	44,7	23,3
BBB	24,4	12,5

*En excluant les placements à court terme

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

• **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conserve leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2023 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, cependant, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres crédateurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2023	8	131	247	32 261	32 647

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2022 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, cependant, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres crédateurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2022	-	127	135	38 377	38 639

Notes complémentaires pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global.

Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services et industries).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises étrangères et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de placements en devises américaines et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse. Au 31 décembre 2023, le Plan avait 12,1 \$ en devise américaine (18,5 \$ au 31 décembre 2022) représentant 15,9 \$ dans la trésorerie (25,1 \$ au 31 décembre 2022). Le Plan avait également des actions en devise américaine pour un total de 2,3 M\$ (1,2 M\$ au 31 décembre 2022) représentant 3 M\$ dans les placements (1,6 M\$ au 31 décembre 2022). Finalement, le Plan n'avait pas de dividendes à recevoir en devise américaine au 31 décembre 2023 (1,8 \$ représentant 2,4 \$ au 31 décembre 2022).

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2023, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 0,4 M\$ (0,4 M\$ au 31 décembre 2022). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	%	%
Échéant à moins d'un an	64,9	71,4
Échéant entre un an et cinq ans	18,6	20,1
Échéant après cinq ans	16,5	8,5

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Si le prix des actions et des indices sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats serait d'environ 0,7 M\$ au 31 décembre 2023 (0,6 M\$ au 31 décembre 2022). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

- **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions :

Segments de marché	31 décembre	31 décembre
	2023	2022
	%	%
Énergie	7,3	10,9
Matériaux	0,9	0,8
Communications	10,2	17,5
Utilitaires	5,6	5,1
Finance	26,0	26,1
Consommation de produits	7,5	4,3
Consommation de services	4,5	2,6
Santé	7,4	12,8
Industrie	13,0	10,1
Technologie de l'information	16,6	9,7
Immobilier	1,0	0,0

Notes complémentaires
pour les exercices terminés au 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Compensation

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif financier brut	11	61
Passif financier compensé	(6)	(16)
	5	45

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.

Conventions de plans de bourses d'études (non audité)

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'unités au 31 décembre 2022	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2023	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
9 047	-	(1 346)	7 701	11 342	1 632	16 407	2 880

Paiements d'aide aux études (non audité)
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de \$ canadiens)

	31	31 décembre
Paiements d'aide aux études versés	décembre	2022
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	155	192

Kaleido Croissance inc.

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études
promus par la Fondation Kaleido

**1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500
Québec QC G1W 0C5**

Téléphone : 1 877 410-7377

Télécopieur : 418 651-8030

Courriel : info@kaleido.ca

kaleido.ca

